



IFRAM - INFO

LA LETTRE DU PÔLE D'INNOVATION POUR L'ARTISANAT DES MÉTAUX

n°53 – juillet 2011

Au sommaire :

- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Comment inciter son personnel à porter les protections individuelles ?
- ▶ Une montre mécanique au millième de seconde
- ▶ Nouvelle scie sabre sans fil compacte
- ▶ Nouvelle génération de disques à lamelles Hilti
- ▶ Les Fèvres 2011, salon européen des métiers d'art des métaux
- ▶ Portrait d'une artiste : Reï, créatrice à multiples facettes
- ▶ L'agenda des évènements à ne pas manquer !

Quelques brèves de Fèvres...

▶ Une pépinière d'entreprises spécialisée dans les métiers d'art

Le Village des Métiers d'Art de Desvres (VMAD) dans le Pas-de-Calais a été spécialement conçu pour répondre aux besoins des jeunes entreprises et des porteurs de projets dans le domaine des métiers d'art. Cet équipement, offre de multiples opportunités grâce à une pépinière d'entreprises spécialisée. Récemment, un appel à candidatures vient d'être lancé pour accueillir de nouveaux artisans au sein de ce village. Pour tout renseignement, contactez Magali STRASSEL au 03 55 33 10 13. www.vmad.fr

▶ Un nouveau président pour l'Union des Métalliers

Lors de l'Assemblée Générale du 17 juin dernier, Benoît Loison a été élu président de l'Union des Métalliers, succédant ainsi à Michel Verrando. Depuis 1959, Benoît Loison dirige une entreprise de métallerie de 200 salariés située à Armentières (59). Lors de son élection, il a indiqué vouloir "affirmer la place des métalliers dans les nouveaux marchés, comme les économies d'énergie et l'accessibilité, accompagner la montée en compétence des professionnels et valoriser le savoir-faire des entreprises, et, enfin, mieux faire connaître les métiers du métal dans la construction et développer l'image de la profession."

▶ Nouvelles aides à l'embauche pour les entreprises

De nouvelles aides pour les entreprises qui souhaitent embaucher des jeunes ou des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, ont été officialisées par décret le 17 mai dernier. Les employeurs peuvent ainsi demander à bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 2000 euros, gérée par Pôle emploi, pour l'embauche de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation. Par ailleurs, les employeurs de moins de 250 salariés peuvent demander le bénéfice d'une aide de l'Etat, également gérée par Pôle emploi, pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour plus d'infos, rendez-vous sur www.gouvernement.fr.

Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur www.ifram.fr



Comment inciter son personnel à porter les protections individuelles ?

Force est de constater que lorsqu'il est vécu comme une contrainte par son utilisateur, l'équipement de protection individuel (EPI) n'est la plupart du temps pas porté. Le salarié invoque souvent la gêne dans le travail, son inconfort et parfois son aspect esthétique. Il est donc essentiel d'impliquer en amont les salariés dans le choix d'une protection la plus adaptée possible à leurs tâches. Et ce choix résulte toujours du meilleur compromis possible entre le niveau de sécurité maximal que l'on peut atteindre et la nécessité pour les salariés d'exécuter leurs tâches dans des conditions de confort optimum. En effet, ces équipements peuvent être à l'origine de gêne ou d'inconfort lorsqu'ils doivent être portés pendant de longues périodes : poids, chaleur, pression excessive sur une partie du corps, gêne auditive ou visuelle, perte de dextérité... Afin de faciliter leur port et leur acceptation, ils doivent donc être adaptés à la nature du risque, aux tâches à réaliser, mais aussi à la morphologie du salarié.



En dehors de l'aspect sécurité, du confort et de l'hygiène, l'aspect de l'équipement peut aussi jouer un rôle important dans son acceptation. L'esthétique (couleur, forme), bien que n'ayant aucun rapport avec la sécurité, contribue en effet à une meilleure acceptation, et par conséquent à une meilleure protection du salarié. Votre personnel doit donc être associé à toutes les étapes du processus de choix de l'EPI, afin de ne pas risquer d'investir dans des produits qui seront rejetés. Les essais des EPI par leurs utilisateurs sont d'autant plus importants que leur port effectif va conditionner en définitive l'efficacité réelle de ces protections. L'entreprise devra parfois opter pour des solutions de compromis lorsque la nature et le niveau de risque le permettent : proposer des modèles plus confortables, plus attrayants qui seront portés plus volontiers, même s'ils n'offrent pas une protection absolue.

L'implication de la médecine du travail dans ce processus et dans la sensibilisation au port des EPI, peut constituer un facteur de réussite favorisant l'appropriation de ces équipements et l'adhésion des salariés. Une meilleure acceptation des EPI par les salariés passe aussi par une meilleure connaissance de ces équipements et des risques qu'ils permettent de prévenir. A ce titre, tout employeur a l'obligation d'assurer une formation des utilisateurs, accompagnée d'un entraînement pratique au port d'équipement de protection individuelle de catégorie III (équipements protégeant de risques mortels, comme une par exemple, les chutes de hauteur). Cette formation est indispensable. Elle permettra au salarié d'utiliser son matériel en parfaite connaissance, en sachant comment l'ajuster et le porter, comment en tirer la protection maximale et comment en prendre soin. De plus, elle doit être complétée par une information de qualité. Il ne sert à rien d'inciter quelqu'un à porter un équipement de protection individuelle parce que la loi l'exige. Il doit connaître les risques contre lesquels celui-ci le protège, ses conditions d'utilisation, notamment les consignes données pour son stockage et son entretien. Il doit aussi connaître ses responsabilités en cas de non-respect des consignes d'utilisation. Sachez que pour assurer le port effectif d'un EPI, il est dans tous les cas essentiel de ne pas considérer cet équipement comme un outil banal, mais bien, comme un équipement personnalisé, destiné à sauvegarder la santé et la sécurité d'un salarié.

Une montre mécanique au millième de seconde

Avec son prototype Mikrotimer Flying 1000, Tag Heuer parvient à mesurer mécaniquement le millième de seconde. Une ingénierie digne d'une écurie de F1 a permis de mettre au point cette montre chronomètre, notamment en séparant ces deux fonctions généralement reliées par un embrayage. Cette montre dévoilée en mars au salon Basel World et baptisée Mikrotimer Flying 1000, constitue le premier chronographe mécanique à afficher cette performance. L'aiguille dédiée à cette mesure occupe le grand cadran par souci de lisibilité. Son cœur bat 3,6 millions de fois par seconde. Pour y arriver les ingénieurs de Tag Heuer ont dû séparer la chaîne mécanique de la montre de celle du chronographe. Celle dédiée au chrono ne possède pas de balancier, son mouvement est entretenu par un ressort beaucoup plus rigide que sur les modèles classiques. La performance intéresse tout particulièrement l'organisme de normalisation ISO qui teste actuellement le bijou de précision afin d'en faire éventuellement la référence en terme de mesure mécanique du temps. www.tagheuer.com



Nouvelle scie sabre sans fil compacte

Bosch propose une nouvelle scie sabre, la GSA 10,8 V-LI Professional. Légère et compacte, elle permet une manipulation d'une seule main, notamment grâce à sa poignée très fine à revêtement Softgrip. Rapide et précise, elle est particulièrement adaptée aux travaux d'aménagement sur les matériaux courants tels que le métal, le plastique ou le bois. Complétant la gamme d'outils 10,8 V, cette scie ne pèse que 1,2 kg et ne mesure que 285 x 58 x 132,5 mm, ce qui en fait la scie à usage universel la plus compacte de sa catégorie. Elle permet de réaliser des coupes en plongée de manière rapide et précise. La course de la lame de 14,5 mm jusqu'à 3 000 coups par minute garantit un sciage précis en toute facilité. Le changement de lame est lui aussi très simple et très rapide grâce au système SDS. Il est possible d'utiliser toutes les lames de scie sabre à queue de type S. Le système d'emmanchement de lame réversible assure aux artisans une plus grande flexibilité. Dans les endroits difficiles d'accès : plutôt que de changer de position de travail, il suffit de tourner la lame. Cette machine offre également un éclairage à LED qui assure une bonne vision de la zone de travail, un variateur réglable en continu qui adapte la cadence de travail au matériau, un système de coupure automatique destiné à protéger l'outil et l'utilisateur, une protection efficace contre la pénétration d'eau et d'humidité au niveau de l'axe mobile, ainsi qu'un verrouillage de la lame pour le transport. Enfin, grâce à l'indicateur de niveau de charge intégré, il est possible de connaître à tout moment l'énergie restante de la batterie. Une fois la batterie épuisée, le chargeur rapide permet de recharger la batterie en 30 minutes à peine. www.bosch-pt.fr



Nouvelle génération de disques à lamelles Hilti

La société Hilti propose une nouvelle gamme de disques à lamelles pour une durée de vie encore plus longue. Dénommés AF-D de la gamme Standard UP ou de la gamme Premium SP, ces disques sont destinés au meulage fin et au ponçage de l'acier et de l'inox. L'innovation réside dans les grains abrasifs en oxyde de zirconium et un traitement thermique anti-encrassement pour un travail rapide et une durée de vie maximale. Notons également la nouvelle gamme Spéciale Ceramic qui offre des grains céramiques à très fort pouvoir de pénétration, gamme destinée à tous les matériaux particulièrement difficiles à surfacer tels l'inox ou le titane. Ces nouveaux disques à lamelles Hilti viennent compléter une offre de meules et de disques abrasifs entièrement certifiés OSA. www.hilti.fr



Les Fèvres 2011, salon européen des métiers d'art des métaux



Après le large succès enregistré par le salon Les Fèvres 2009, l'IFRAM organise les 21, 22 et 23 octobre 2011 la cinquième édition du salon européen des métiers d'art des métaux. Parce qu'on ne change pas une organisation qui fonctionne, cette manifestation internationale se tiendra cette année encore dans la prestigieuse enceinte du château-musée de la ville d'Eu, en Seine-Maritime... Et comme le public en demande toujours plus, l'ambition des organisateurs est de faire encore mieux que la précédente édition qui avait attiré une cinquantaine d'artisans d'art représentant 15 métiers différents et plus de 4 000 visiteurs ! Le spectacle proposé devra être d'autant plus alléchant que l'IFRAM fêtera en octobre prochain son dixième anniversaire ! En ce qui concerne le pôle "Animations", il accueillera plusieurs ateliers dont celui de l'œuvre collégiale consacré cette année à la restauration du portail d'entrée du château (côté jardins à la française). Des ferronniers en provenance de République Tchèque,

de Pologne, d'Allemagne, de Belgique, mais aussi des États-Unis et d'Australie sont attendus pour relever cet ambitieux défi. Parallèlement, les membres de l'Union Compagnonnique emmenés par Joël Beaudoin, ferronnier d'art à Villegouin (36), s'attaqueront à la restitution de la lampe de l'escalier d'honneur du château aujourd'hui disparue. Pour ceux qui n'auraient pas encore franchi le pas, le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.ifram.fr. La clôture des inscriptions est fixée au 2 septembre 2011.

Portrait d'une artiste : Reï, créatrice à multiples facettes

Reï est une artiste originale qui s'exprime à travers la sculpture, la forge, la fonte et l'orfèvrerie. A la fois coutelière et bijoutière, Reï s'inspire de l'oscillation entre l'eau et le feu, entre les métaux et les corps, entre végétal et minéral, entre traces d'eau et traces d'hommes. Reï travaille également en collaboration avec des couteliers, comme par exemple Jean-Jacques Astier qui lui fabrique lames et damas. www.reicreation.fr



L'agenda des évènements à ne pas manquer !

• Le 9 juillet 2011 : La Nuit du Fondateur

Venez découvrir le métier de fondeur via la coulée de produits de fonte d'art, notamment la plaque du château de Bonaguil ornée de son écusson spécialement réalisé. Entrée gratuite, visite organisée et encadrée par la fonderie. Blanquefort sur Briolance (47). Renseignements : Fonderie Rybacki - Tél. : 05 53 40 60 21.

• Les 9 et 10 juillet 2011 : Fête du Fer en Brocéliande

Ces 14^{èmes} rencontres internationales des techniques de forge et de métallurgie artisanales proposent des démonstrations, des expérimentations et des expositions. Paimpont (35). Contact : Hispamébro, Nathalie Le Goff (06 37 71 27 81) ou Jean-Charles Oillac (06 33 36 72 40). www.hispamebro.fr

• Le 23 juillet 2011 : Nuit d'En Fer

Pour la 3^{ème} année consécutive, Jean-Luc Soubeyras organise dans son atelier de Pierrelatte (26) la Nuit d'En Fer. Pendant 24 heures, des forgerons venus de toute la France se relayeront pour effectuer des démonstrations de forge et de production artisanale d'acier. Renseignements au 04 75 04 01 10. www.couleursdeforge.com

• Les 6 et 7 août 2011 : Fête du Couteau de Nontron

Cette 16^{ème} édition de la fête du couteau de Nontron rassemble plusieurs dizaines de couteliers français et étrangers. Au programme, exposition-vente, conférences, démonstration de forge et de coutellerie. Renseignements à l'office du tourisme de Nontron (Tél. : 05 53 56 25 50). www.feteducouteau.fr

• Du 10 au 18 août 2011 : 8^{ème} Symposium européen de métallurgie

Cette 8^{ème} édition se déroulera au musée de Plein Air de Villeneuve d'Ascq (59) et rassemblera plusieurs métallurgistes artisanaux européens. Au programme, construction d'un bas fourneau et d'une forge d'épuration, expérimentations... Contact : Ferdinando Nava - Tél. : 06 77 47 51 55.

• Jusqu'au 26 septembre 2011 : L'épée Usages, Mythes et Symboles

Cette exposition réunit cent vingt œuvres : un ensemble d'épées couvrant toute la période du Ve au XVe siècle. A découvrir l'épée de Jeanne d'Arc mais aussi des manuscrits, des peintures et des objets d'orfèvrerie. Musée de Cluny, Paris 5^{ème}. www.musee-moyenage.fr

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30 - Fax : 02 35 61 56 97

Internet : www.ifram.fr / Courriel : ifram@ifram.fr

